

Décision

Générale

colonial

Décision n° 96-399-1930 Permission.

n° 96-399-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 février 1930

Numéro JO

n° 399 du 01/02/1930

Date du numéro

1 février 1930

TEXTE INTÉGRAL

l'adjudant Gaudry, de la section des infirmiers coloniaux, en service hors cadres à l'hôpital de Djibouti, est rapatrié pour fin de séjour, par le paquebot Gécésal-Voyron, attendu à Djibouti le 23 février 1930.